

L'Agenda 21 du Bas-Rhin - Edition 2011/2012

Rapport n° CG/2011/24

Service Chef de file :

Pôle développement des territoires

Service(s) associé(s) :

Résumé :

4 ans après l'adoption du premier Agenda 21 départemental, le Département du Bas-Rhin tire un bilan de la démarche mise en œuvre.

L'Agenda 21 a suscité une réelle mobilisation en faveur du développement durable et permis d'atteindre des résultats concrets, tant en matière d'exemplarité que dans de nombreuses politiques publiques.

Grâce à son implication précoce dans une démarche de développement durable et à son Agenda 21 labellisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEEDDAT) en 2010, le Département du Bas-Rhin dispose d'atouts pour déployer son engagement en faveur du développement durable, et aussi faire face aux obligations réglementaires à venir.

Des marges de progrès demeurent néanmoins pour optimiser les démarches en cours et améliorer leur pilotage.

L'Agenda 21 de 2e génération, proposé aujourd'hui, est basé sur les lignes fortes qui ont conduit l'action du Conseil Général. Il est recentré sur un nombre plus resserré de projets qui visent à développer l'approche durable dans les politiques du Bas-Rhin. Des projets-pilotes sont proposés pour être menés de façon exemplaire, permettre la formalisation de méthodes de travail et faire diffuser progressivement les pratiques durables dans l'ensemble des actions départementales.

La gouvernance de l'Agenda 21 est adaptée à l'évolution de la collectivité, le pilotage étant assuré par un comité associant les 4 Vice-présidents de pôle et les 5 Directeurs Généraux Adjointes. L'évaluation du plan d'actions et la fixation de nouveaux objectifs par l'Assemblée s'effectueront sur une base annuelle.

A. BILAN DU PREMIER AGENDA 21

1. EVOLUTION DU CONTEXTE

L'Agenda 21 départemental a été mis en place en 2006 afin d'infléchir les politiques départementales de manière transversale en faveur du développement durable, et de modifier les pratiques internes et les méthodes de travail de la collectivité.

Depuis cette date, dans un contexte économique et social difficile, les préoccupations environnementales se sont développées, tout comme les risques pour l'économie liés à la raréfaction de certaines ressources.

Dans ce contexte, de nombreuses initiatives se font jour pour revoir les modes de production et d'action selon deux axes prioritaires : l'optimisation des ressources et la relocalisation de l'économie.

Les attentes croissantes de la société civile se traduisent aussi par des obligations réglementaires issues des Grenelles de l'environnement : renforcement des SCOT et PLU, obligation de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, de réaliser un Plan Climat Énergie Territorial, une trame verte et bleue...

2. LES ACQUIS : UNE RÉELLE MOBILISATION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après 4 ans de mise en œuvre de l'Agenda 21, les résultats obtenus montrent une réelle mobilisation en faveur du développement durable, tant en ce qui concerne l'exemplarité de l'institution que dans de nombreuses politiques publiques. Quelques exemples d'actions concrètes menées de 2006 à 2010 sont présentés dans le document annexe intitulé « *L'Agenda 21 du Bas-Rhin, c'est du concret* ».

La démarche a également contribué à des changements de pratiques de manière collective, avec la réalisation par les services de guides pour prendre en compte le développement durable dans leurs champs d'activités : marchés publics, zones d'activités, aménagement, route durable, Agendas 21 de collèges...

Le développement durable, l'Agenda 21 et les projets qui y sont inscrits ont fait l'objet de discussions et de débats en commissions thématiques, assurant à cette démarche une dimension importante au sein de la collectivité.

Tant la démarche générale d'Agenda 21 que certains projets initiés dans ce cadre ont suscité l'intérêt de collectivités locales bas-rhinoises et d'autres Départements.

Enfin, en avril 2010, **l'Agenda 21 du Conseil Général du Bas-Rhin a été labellisé par le Ministère en charge du Développement Durable.**

Cette reconnaissance, prononcée pour 3 ans « *constitue un gage de la qualité du projet porté et animé par votre territoire ainsi qu'un engagement à poursuivre votre démarche dans une dynamique d'amélioration continue* » comme l'a précisé le Ministre dans le courrier adressé au Président du Conseil Général du Bas-Rhin.

3. LES POINTS À AMÉLIORER : RECENTRER LES EFFORTS ET AMÉLIORER LE PILOTAGE

Si la collectivité peut se féliciter de ces acquis, des ajustements semblent néanmoins nécessaires pour renforcer l'efficacité de la démarche et lui donner un souffle nouveau à l'occasion de la nouvelle mandature.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, la volonté d'intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques départementales s'est traduite par l'inscription de nombreux projets à l'Agenda 21.

Certains sont directement issus de la démarche, comme par exemple ceux qui visent à développer l'exemplarité de l'institution, à conditionner l'aide du Département du Bas-Rhin à des critères de développement durable, ou à encourager les partenaires de la collectivité départementale à adopter des pratiques durables.

D'autres projets auraient quant à eux vu le jour sans l'Agenda 21. Ils y ont été inscrits parce qu'ils contribuent au développement durable par leurs finalités, par exemple dans les politiques de l'environnement ou des transports en commun. Cette vision englobante se traduit par une perte de lisibilité de l'Agenda 21, sans se traduire pour autant par une modification réelle de la manière de concevoir ou de mener les projets en question. Il est donc souhaitable d'y remédier.

La gouvernance de la collectivité a par ailleurs été profondément modifiée depuis l'adoption du premier Agenda 21. La structuration en 4 pôles opérationnels et un pôle fonctionnel s'est accompagnée de la désignation, au niveau politique, de 4 Vice-présidents de pôle, qui travaillent en relation étroite avec le Président.

Au niveau administratif, de nouveaux outils ont été déployés pour assurer un pilotage plus efficace des politiques publiques et du fonctionnement de l'administration.

Le contexte budgétaire est également venu, à l'instar de tous les Départements, contraindre les possibilités d'action et a conduit le Département du Bas-Rhin à redéfinir ses priorités d'action en 2010, dans le cadre de la démarche de révision des politiques publiques.

Il importe de tenir compte de ces évolutions dans la manière de piloter le programme d'actions départemental en faveur du développement durable.

B. UN AGENDA 21 DE 2^e GÉNÉRATION, PLUS EFFICACE ET PLUS LISIBLE

Dans ce contexte, le Département du Bas-Rhin souhaite s'engager dans un Agenda 21 de 2^e génération, basé sur les lignes fortes qui ont conduit l'action du Département, recentré sur un nombre plus resserré de projets, et avec une gouvernance adaptée à l'évolution de la collectivité.

1. UN ENGAGEMENT FERME EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes qui guident la 2^e génération de l'Agenda 21 départemental sont les suivants :

- L'objectif reste de prendre en compte le développement durable dans l'ensemble des projets départementaux, de manière très concrète ;
- Les politiques publiques ne sont plus reprises *in-extenso* dans l'Agenda 21, même si elles contribuent au développement durable ;
- Il est proposé de recentrer l'Agenda 21 départemental sur un nombre réduit de projets.

Au niveau des politiques publiques, des projets-pilotes seront choisis pour être menés de manière exemplaire selon les principes du développement durable. Le volet développement durable de ces projets sera identifié de façon précise, fera l'objet d'un travail spécifique et sera suivi et évalué dans le cadre de l'Agenda 21. Cette focalisation sur un nombre réduit de projets permettra d'atteindre des résultats concrets et de faire diffuser progressivement ces pratiques dans l'ensemble des actions départementales.

- Il est proposé de passer d'un suivi annuel au pilotage tout au long de l'année, grâce à la mise en place d'un Comité de Pilotage et à l'implication du Comité de Direction Générale.

4 grands enjeux sont proposés pour l'Agenda 21 de 2^e génération :

- Enjeu 1 : **Assurer une gouvernance efficace de la démarche**
- Enjeu 2 : **Infléchir les pratiques internes**
- Enjeu 3 : **Développer la prise en compte du développement durable dans les projets et politiques du Département du Bas-Rhin et de ses partenaires**
- Enjeu 4 : **Rendre compréhensible et désirable l'engagement en faveur du développement durable**

2. UN PLAN D' ACTIONS POUR RÉPONDRE AUX 4 GRANDS ENJEUX IDENTIFIÉS

Le plan d'actions proposé pour l'Agenda 21 figure dans l'annexe intitulée : « L'Agenda 21 du Bas-Rhin – édition 2011/2012 ».

Les grandes lignes de ce plan d'actions sont les suivantes.

2.1. ENJEU 1 : UN PILOTAGE ADAPTÉ

Il est proposé que le pilotage de l'Agenda 21 de 2^e génération s'appuie sur les instances politiques et administratives existantes.

Les décisions sont préparées par un Comité de Pilotage associant les 4 Vice-présidents de pôle et les 5 Directeurs Généraux Adjointes.

Le travail est réalisé au sein de groupes de travail correspondant aux enjeux retenus pour l'Agenda 21 et associant les directions concernées au sein des services, en lien avec les Comités de Pôle opérationnels et fonctionnel.

Une équipe projet constituée des représentants des 5 pôles opérationnels et fonctionnel, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de la Communication assure la cohérence de la démarche.

2.2. ENJEU 2 : INFLÉCHIR LES PRATIQUES INTERNES – EXEMPLARITÉ ET FORMATION

Le Département du Bas-Rhin ne peut promouvoir le développement durable du Bas-Rhin sans faire preuve d'exemplarité en modifiant ses propres pratiques.

L'expérience acquise dans le cadre du premier Agenda 21 engage à généraliser ces pratiques au sein de la collectivité départementale et à en développer de nouvelles. Elle est également utile pour inciter les partenaires du Département du Bas-Rhin à les adopter à leur tour.

Les objectifs opérationnels proposés sont les suivants :

- **Sensibiliser et former les agents aux objectifs et principes d'action du développement durable** : nouveaux arrivants et personnels en poste ;
- **Diminuer la consommation d'énergie du patrimoine départemental** : collèges et autres bâtiments ;
- **Développer l'exemplarité de la collectivité en matière de déchets** : routes et collèges ;
- **Réduire l'utilisation des pesticides sur les emprises foncières du Département** : routes et collèges ;
- **Développer les critères sociaux et environnementaux dans les marchés** ;
- **Optimiser les déplacements des agents** : évaluation du Plan de Déplacements, covoiturage ;
- **Mesurer les progrès accomplis.**

2.3. ENJEU 3 : DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROJETS ET POLITIQUES DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN ET DE SES PARTENAIRES

a) Susciter la prise en compte du développement durable dans les politiques départementales

En décembre 2008, l'assemblée plénière a demandé que les nouveaux dispositifs, plans et schémas départementaux intègrent systématiquement l'approche durable lors de leur conception ou redéfinition. Il est proposé de maintenir cet objectif stratégique, qui se traduit par deux projets en 2011 :

- Définir et mettre en œuvre un plan d'actions en matière de tourisme durable dans le cadre de la Stratégie Touristique
- Inciter les Bas-Rhinois à covoiturer dans le cadre du Schéma Directeur de Covoiturage.

Le rôle de l'Agenda 21 est aussi de susciter des projets pour mieux prendre en compte le développement durable dans les politiques existantes. Les projets proposés concernent l'accompagnement social (économies d'énergie, consommer autrement), la politique en faveur des établissements sociaux (économies d'énergie) et la politique de l'habitat (appel à projet Quartier Plus 67).

b) Développer la prise en compte du développement durable dans les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale

Pour les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, il est proposé de tester la démarche de prise en compte du développement durable sur des projets-pilotes afin d'établir des méthodes adaptables aux divers projets menés par le Département.

Cette approche a montré son intérêt dans le cadre du premier Agenda 21 avec la démarche Eco-route, qui structure la prise en compte du développement durable dans les grands projets routiers et permet de généraliser les bonnes pratiques mises en œuvre dans le Bas-Rhin.

Dans le cadre de l'appel à projets TIC et santé, il est par exemple proposé d'explorer les modalités de partenariats que le Département du Bas-Rhin pourrait développer avec le secteur privé. Plusieurs pistes sont également proposées dans le cadre du TSPO.

c) Inciter les partenaires du Conseil Général à prendre en compte le développement durable dans leurs projets

Partenaire des communes et des intercommunalités, le Département du Bas-Rhin dispose de leviers d'action pour les inciter à prendre en compte le développement durable dans leurs projets. Il est proposé :

- de développer la prise en compte du développement durable dans les contrats et conventions signés avec les partenaires, notamment la 2^e génération des contrats de territoire ;
- de développer l'assistance aux partenaires dans le cadre des compétences et prestations départementales, par exemple dans les prestations du Parc Départemental d'Erstein.

d) Susciter la mise en œuvre d'Agenda 21 sur le territoire départemental

L'Agenda 21 a progressivement essaimé dans les établissements et partenaires du Département du Bas-Rhin : 14 collèges ont désormais un Agenda

21, le Vaisseau a adopté son premier programme d'actions en 2008 et le Haut-Koenigsbourg s'est engagé en 2010.

Depuis quelques mois, les Agendas 21 se multiplient également au niveau local : après Haguenau au printemps 2010, la communauté de communes du pays de Sainte-Odile a adopté le sien en juin 2010, la ville de Bischheim s'est lancée dans la démarche, suivie plus récemment par Schiltigheim et Mundolsheim. D'autres communautés de communes ont défini un plan de développement durable (Sauer-Pechelbronn) ou envisagent de le faire.

Compte-tenu de son antériorité dans ce domaine et de la politique de contractualisation en cours, le Département du Bas-Rhin est souvent associé, soit formellement dans les instances de concertation, soit parce qu'il soutient les projets inscrits dans les plans d'actions. Ces Agendas 21 lui donnent donc une occasion supplémentaire de promouvoir les priorités départementales.

Il n'existe pas à ce jour de structure porteuse pour susciter ou soutenir ces démarches dans le Bas-Rhin, ni même de réseau officiel des collectivités en démarche de développement durable.

Dans ce contexte, il est proposé d'enrichir les outils et l'assistance départementale en matière d'Agendas 21 locaux, afin de positionner le Conseil Général comme chef de file naturel des démarches d'Agenda 21 dans le Bas-Rhin.

2.4. ENJEU 4 : RENDRE COMPRÉHENSIBLE ET DÉSIRABLE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a) Faire comprendre ce qu'est un Agenda 21 et le développement durable

Si le terme « développement durable » est désormais en vogue, force est de constater que cette notion est encore souvent comprise de manière restrictive, comme la simple prise en compte des impacts environnementaux des projets.

Les finalités économique -production et consommation responsables- et vis-à-vis des hommes -cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations- sont souvent peu perçues.

De même, les méthodes de travail requises sont souvent oubliées, qu'il s'agisse de porter un regard global sur les projets, de favoriser la participation des parties prenantes ou de développer les actions préventives et la prospective.

Un guide édité en 2010 précise la notion de développement durable et la façon dont le Département du Bas-Rhin souhaite l'appliquer concrètement dans le cadre de ses compétences.

Relèvent du Développement Durable :

- les projets/actions qui croisent plusieurs finalités et font l'objet d'une réflexion globale, pour appréhender le projet sous tous ses angles ;
- les projets qui visent à développer l'exemplarité de la collectivité/des agents/des citoyens.

b) Valoriser les actions menées par le CG67 pour prendre en compte le volet développement durable dans ses politiques et ses projets

Pour renforcer la sensibilisation des agents et des citoyens bas-rhinois, il est proposé de communiquer par l'exemple, en expliquant comment le développement durable est pris en compte dans des projets concrets, en mettant en avant les avantages pour le citoyen/la société (messages positifs, gagnant/gagnant).

Le geste durable sera mis en avant dans les opérations de communication prévues tout au long de l'année, quelles que soient les politiques publiques concernées.

Plusieurs outils compléteront cette communication transversale :

- Les documents présentés en annexe « *L'Agenda 21 du Bas-Rhin, c'est du concret* », et « *L'Agenda 21 du Bas-Rhin – édition 2011/2012* » ;
- Un diaporama qui met en valeur des actions concrètes de développement durable réalisées par le Département du Bas-Rhin, complété au fur et à mesure de la mise en œuvre d'actions développement durable ou des manifestations ;
- Une partie « *S'investir dans le développement durable* » sur le site web du Département du Bas-Rhin, qui incite les citoyens et les partenaires à agir dans le cadre de leurs compétences.

D'autres outils seront proposés d'ici la fin de l'année 2011 pour mettre en valeur les actions réalisées par le Département du Bas-Rhin.

2.5. LES MODALITÉS DE SUIVI ET DE MISE À JOUR

La mise en œuvre du plan d'actions sera suivie par le Comité de Direction Générale. La définition des indicateurs de suivi est en cours et les tableaux de bord de suivi pourront être édités sur une base semestrielle.

L'inscription de nouveaux projets à l'Agenda 21 s'effectuera sur proposition du Comité de Pilotage Agenda 21 : certaines pistes évoquées dans les groupes de travail seront notamment affinées.

L'évaluation du plan d'actions et la fixation de nouveaux objectifs par l'Assemblée s'effectuera sur une base annuelle.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition des Commissions réunies, le Conseil Général :

- Prend acte de la réelle mobilisation en faveur du développement durable suscitée par la démarche Agenda 21 et des points à améliorer pour renforcer son efficacité,

- Confirme sa volonté d'intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses actions et de ses politiques publiques,

- Approuve les nouveaux enjeux de l'Agenda 21 :

> Enjeu 1 : Assurer une gouvernance efficace de la démarche : Pilotage

> Enjeu 2 : Infléchir les pratiques internes : exemplarité et formation

> Enjeu 3 : Développer la prise en compte du développement durable dans les projets et politiques du Département du Bas-Rhin et de ses partenaires

> Enjeu 4 : Rendre compréhensible et désirable l'engagement en faveur du développement durable

- Décide la mise en œuvre d'un Agenda de deuxième génération, sous l'égide d'un Comité de Pilotage associant les 4 Vice-présidents de pôle et les 5 Directeurs Généraux Adjointes,

- Approuve le plan d'actions proposé pour l'Agenda 21 de 2e génération, tel qu'il est présenté dans le document annexe à ce rapport, intitulé « L'Agenda 21 du Bas-Rhin – édition 2011/2012 » :

1) Projets élaborés et arrêtés :

- . Bonus Energie : améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les collèges, volet accompagnement
- . Prévenir et valoriser les déchets des collèges
- . Mettre en œuvre un plan de communication interne de la démarche zéro pesticide
- . Développer les clauses d'insertion dans les marchés du Département
- . Expérimenter un marché d'insertion professionnelle
- . Evaluer le Plan de Déplacements Entreprise Mobiléo et pérenniser les actions efficaces
- . Inciter les agents du Département à covoiturer
- . Schéma directeur de covoiturage – Inciter les Bas-Rhinois à covoiturer
- . Inciter les établissements sociaux à réduire leur consommation d'énergie
- . Quartier Plus 67 - Etablir et formaliser l'application des critères de développement durable pour la sélection des projets
- . Accompagnement social – Sensibiliser les publics précaires aux économies d'énergie
- . Mettre en œuvre la démarche Eco-route pour les grands projets d'infrastructures routières
- . Améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les bâtiments départementaux
- . Démarche TIC et santé - Explorer et développer les partenariats avec les organismes privés
- . Faire de la fête du Tournant du Rhin une manifestation éco-responsable
- . Inciter et aider les partenaires du Département à intégrer des clauses d'insertion dans leurs marchés
- . Elaborer et mettre en œuvre l'Agenda 21 du château du Haut-Koenigsbourg
- . Susciter et accompagner la mise en œuvre d'Agendas 21 dans les collèges
- . Renforcer les échanges et mutualiser les bonnes pratiques entre les Agendas 21 du Département du Bas-Rhin

2) Projets à finaliser ou à élaborer :

- . Bonus Energie : améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les collèges, volet calcul des dotations
- . Mettre en œuvre un programme de travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments départementaux
- . Optimiser la valorisation et le traitement des déchets d'exploitation des routes
- . Définir et mettre en œuvre un plan de gestion différenciée des dépendances vertes des routes
- . Définir et mettre en œuvre un plan de gestion différenciée des espaces verts des collèges
- . Définir et mettre en œuvre un plan d'actions en matière de tourisme durable
- . Accompagnement social – Inciter les publics précaires à consommer autrement
- . Développer l'articulation entre le TSPO et les territoires traversés, en matière de transport, d'aménagement et d'urbanisme
- . Renforcer la prise en compte du développement durable dans la 2e génération des contrats de territoire

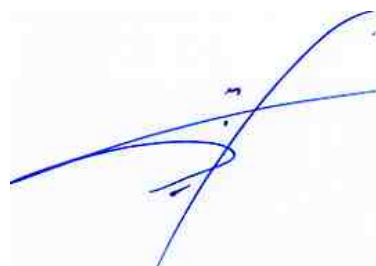
- . Intégrer les principes du développement durable dans les prestations du Parc Départemental d'Erstein*
- . Accompagner les collectivités qui se dotent d'une démarche territoriale globale de développement durable*

- Demande que ce plan d'actions soit évalué et que de nouveaux objectifs puissent être fixés par l'Assemblée sur une base annuelle

- Donne délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre des projets.

Strasbourg, le 30/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL